

RENCONTRES POUR L'ECONOMIE VERTE ET L'ENVIRONNEMENT DE CÔTE D'IVOIRE

RENCONTRE N°7 : « L'ECONOMIE FORESTIERE IVOIRIENNE, ETAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES POUR UNE TRANSITION VERTE

Mai 2016 – Chambre de Commerce et de l'Industrie de Côte d'Ivoire

RAPPORT DE RESTITUTION

Résumé	2
1. Intervention de M. MAGUIRAGA Bakary - Président de la Commission infrastructure, tourisme, transport, environnement et cadre de vie de la CCI-CI	3
2. Intervention de M. YORO Bi Tizié - Président de l'UNEMAF.	3
3. Thème 1 : « Nouveau Code Forestier et Etats généraux de la Forêt : orientations pour un développement durable du secteur forestier » – Colonel SORO Yamani, DG des Eaux et Forêts.	4
4. Thème n°2 : «Opérationnalisation du FLEGT en Côte d'Ivoire : Point d'étape & perspectives » - Colonel HAIDARA Arafan, Point Focal National APV-FLEGT - Ministère des Eaux et Forêts.....	4
5. Thème N°3 : « L'opérationnalisation de la REDD+ en Côte d'Ivoire : point d'étape et perspectives » – Commandant YAO Marcel, Coordonnateur National REDD+ - Programme National Changement Climatique & Coordination REDD+..	5
6. Thème N°4 : « Gestion durable des forêts classées de Côte d'Ivoire : retour d'expérience et perspectives » – Colonel KOFFI Konan Jean Claude, Conseiller Technique DG – SODEFOR.....	6
7. Thème N°5 : « Certification OLB et gestion durable d'un périmètre d'exploitation forestière : l'expérience de Tranchivoire » - M. N'GUESSAN Landry, Responsable Hygiène, Qualité, Sécurité et Environnement TRANCHIVOIRE.....	6
8. Thème n° 6 : « Gestion durable d'une forêt classée dans le cadre d'une convention de partenariat avec la SODEFOR: le cas de la Besso » M. YEO Tchohogo, Responsable Aménagement – INPROBOIS.	7
9. Thème n° 7 : « Gestion durable des forêts dans un contexte minier : le cas de Agbaou Gold Opération » – Mme VANGA Amand Christelle, Coordinatrice Environnement – Groupe ENDEAVOUR MINING	8
10. Thème n° 8 : « Gestion communautaire des forêts : le cas de la forêt des Marais Tanoé-Ehy » – Dr. KONE Inza, UFR Biosciences Université FHB - Centre Suisse de Recherche Scientifique.	8
11. Conclusion des travaux – LOMBARDO Cédric , Directeur associé, BeDevelopment.....	9
12. ENCADRE : Evolution de la superficie ivoirienne de Côte d'Ivoire.....	10



RESUME

Cette 7^{ème} Rencontre pour l'économie verte et l'environnement de Côte d'Ivoire (REVE) s'est tenue à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire, le 12 mai 2016.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire (CCI-CI) et l'Union des Entreprises Agricoles et Forestières (UNEMAF) ont présenté le déficit écologique affectant les forêts de Côte d'Ivoire, ex premier exportateur de bois du continent, avec pour conséquence la perte d'industries, de revenus et d'emplois pour l'économie ivoirienne.

Le Directeur Général des Eaux et Forêts du Ministère des eaux et forêts a présenté le nouveau code forestier de 2014, dont les textes d'application sont espérés pour l'été 2016. Fut également présentée la tenue des Etats généraux de la forêt, en novembre 2015, dont la restitution est annoncée pour l'été 2016.

Le Point Focal National APV/FLEGT du Ministère des eaux et forêts a fait le point sur l'accord de partenariat volontaire (APV) pour l'Application des Règlements Forestières, Gouvernance et Echange Commerciaux (FLEGT en anglais). Un plan d'action fut initié en 2003 par l'Union Européenne pour bannir le bois illégal sur son marché à compter de 2013, année où la Côte d'Ivoire s'est engagée dans les négociations, dont le terme est présenté pour 2018.

Le Coordonnateur du REDD+ (Réduction des Emissions dues à la Dégradation et à la Déforestation), sous tutelle du Ministère chargé de l'environnement, a présenté les avancées de ce processus issu de la convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique. La REDD+ entrainera le paiement de services environnementaux sur résultats. La première phase sera achevée fin 2016, avec la mise en place de l'architecture nationale. Déjà un million de personnes sont sensibilisées.

La SODEFOR, société d'Etat, a présenté 50 années de gestion des forêts classées. Aujourd'hui plusieurs stratégies doivent répondre aux enjeux: conventions de partenariat public privé, contractualisation des relations avec les personnes infiltrées (au stade de pilote), cogestion associant les populations riveraines.

Tranchivoire, industriel du bois et première société ivoirienne certifiée OLB (Origine et Légalité du Bois) a présenté la démarche OLB qui garantit que le bois exploité répond aux exigences légales de Côte d'Ivoire et permet sa traçabilité depuis sa coupe. Cette présentation témoigne qu'une entreprise peut respecter les exigences du FLEGT dans une démarche volontaire, anticipant les négociations conduites par l'Etat.

Inprobois, également certifiée OLB, a présenté son expérience dans une convention avec la SODEFOR pour la gestion durable de la forêt de Besso. La production de bois permet ici de réhabiliter la forêt, préserver la biodiversité et stopper l'exploitation illégale. Cette démarche a montré le rôle des systèmes d'information géographique pour l'inventaire des ressources, la planification de l'aménagement et de l'exploitation. S'ajoutent des travaux avec et au profit des communautés riveraines pour les encourager à la préservation de la forêt.

Endeavour Mining a présenté les travaux de la Mine de Agbaou portant sur la conservation d'une forêt ayant découvert un site exceptionnel incluant des espèces menacées d'extinction. Fut présentée sa démarche de restauration d'un site fortement dégradé avant son arrivée, l'estimation de la valeur écosystémique et de stockage carbone. Après avoir acquis 8 hectares, puis 20, un appel à partenariat fut lancé pour protéger au total 79 hectares. Pour la sauvegarder après son départ elle souhaite créer une réserve naturelle volontaire. Fut aussi présentée sa démarche de réhabilitation des sols post exploitation.

Le Centre Suisse de Recherche Scientifique a présenté ses travaux favorisant la gestion communautaire pour la protection des Marais Tanoé-Ehy, où vivent des primates menacés d'extinction. Trois prix internationaux ont salué cette démarche où l'alliance de la recherche avec la prise en compte de facteurs sociaux et culturels a convaincu les communautés riveraines de s'engager dans un processus. Ce site, initialement convoité par l'industrie du palmier à huile, deviendra une réserve naturelle volontaire.

BeDevelopment a fait la synthèse des travaux, montrant que pour chaque défi présenté, les opérateurs économiques et la société civile avaient montré des solutions opérationnelles. Le pilier économique du développement durable est une réalité, mais trop peu d'acteurs sont engagés. Il fut rappelé, dans un secteur dominé par l'économie informelle, l'importance du respect des lois et de l'application des principes de bonne gouvernance. S'ajoute aussi l'importance de professionnaliser la filière bois énergie.

Encadré : face aux questions sur la divergence des chiffres sur la superficie des forêts ivoiriennes et son taux de dégradations des déclarations et études sont restituées en fin du document.

1. Intervention de M. Bakary Maguiraga - Président de la Commission infrastructure, tourisme, transport, environnement et cadre de vie de la CCI-CI

Au nom de M. DJIBO Nicolas, président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire (CCI-CI), M. MAGUIRAGA Bakary a prononcé le mot de bienvenue à l'assistance.

Il a rappelé le rôle et la mission de la Chambre qui sont notamment, et dans le contexte de cette rencontre, d'accompagner les acteurs pour une bonne gouvernance du secteur forestier, et de multiplier les actions de sensibilisation en faveur de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique.

De la situation forestière ivoirienne, il a fait un état des lieux: « *Le couvert forestier ivoirien est constitué du domaine forestier rural (80%) et du domaine permanent (20%) de l'Etat composé des forêts classées, des parcs nationaux et réserves. Il est passé de 12 millions d'hectares en 1960 à moins de 2,802 millions d'hectares depuis 2007 (...). La dégradation des forêts se poursuit à un rythme inquiétant du fait notamment : de l'exploitation abusive des ressources forestières à des fins de production de bois d'œuvre, de bois de chauffe et de charbon de bois ; de l'agriculture extensive et l'élevage itinérant ; des déclassements inappropriés et des infiltrations clandestines dans les forêts classées, parcs nationaux et réserves ; de la chute du reboisement ; de l'urbanisation galopante non maîtrisée ; des feux de brousse ; de la pression démographique. Et bientôt de l'exploitation minière à grande échelle.* »

Une des conséquences majeures est la baisse drastique en approvisionnement en bois d'œuvre (- 42% en 2009 et - 37% en 2010). Cette raréfaction de la matière première entraînant la fermeture ou la mise en repos de plusieurs sites industriels.

Un tableau indiquant la menace réelle qui pèse sur l'économie de l'exploitation forestière. A cela, est associé en grande partie l'état essentiellement informel du secteur. Pour un chiffre d'affaires de 400 milliards FCFA au minimum pour le secteur bois en 2011, il a relevé que les trois quarts échappaient au contrôle de l'Etat et donc de l'impôt.

Pour donner une santé durable au secteur forestier, M. MAGUIRAGA a formulé des pistes de réflexion et des recommandations. Il a appelé à une volonté politique forte devant se concrétiser par : « *la reprise en main des forêts classées ; le renforcement des capacités de gestion et de contrôle des structures en charge de l'environnement et des forêts ; la lutte contre le bois illégal ; la prise des décrets et arrêtés d'application des textes réglementaires déjà existants et leur mise en œuvre effective pour une meilleure gouvernance du secteur ; la relance de la recherche forestière, indispensable à l'amélioration de la filière, la promotion de la foresterie privée...* ».

2. Intervention de M. YORO Bi Tizié - Président de l'UNEMAF.

M. YORO Bi Tizié s'est réjoui de la volonté de faire des « Rencontres pour l'Economie Verte et l'Environnement de Côte d'Ivoire (REVE) » une réalité. Relevant que cette septième rencontre du REVE intervenait après l'entrée en vigueur des Objectifs du Développement Durable, il a encouragé le secteur bois à contribuer à la réalisation de la cible 15.2 : « *promouvoir la gestion durable de tous les types de forêts, éliminer la déforestation et remettre en état les forêts dégradées* ». Poursuivant l'état des lieux formulé par la CCI, il a identifié les difficultés de développement du secteur, mis en exergue les défis et les enjeux auxquels le secteur devait faire face et a formulé des recommandations.

Le président YORO Bi Tizié a rappelé que « *la Côte d'Ivoire a vu son manteau forestier tropical humide s'appauvrir, se fragmenter, puis disparaître presque complètement, avec un taux de boisement résiduel de moins de 5 % en 2008 (surfaces couvertes de forêts denses non dégradées par l'agriculture) après avoir été de 80% à la fin des années 1950* ».

La raison : la régénération naturelle et le reboisement artificiel n'ont pas pris le relais. En conséquence: « *le secteur bois ne joue plus un rôle prépondérant dans l'économie ivoirienne depuis le milieu des années 1980 : avec 300 milliards de FCFA, il intervenait en 2000 pour moins de 10% de la valeur des exportations et occupait 40.000 emplois, alors que, pendant les décennies 1960-1970, le pays était le 3ème exportateur mondial et apportait 7% de l'offre globale. La Côte d'Ivoire représentait alors la moitié de l'offre africaine, elle était 1er exportateur du continent (...). avec 100.000 emplois directs* ».

Ce constat souligne l'importance de relever les défis en termes de volonté politique, d'innovation, de développement de stratégies et de bonnes pratiques de gestion durable des forêts. Il s'agit entre autres, du

renforcement de la réglementation de la gestion forestière ; de la réforme de la fiscalité forestière ; la participation des populations locales à l'aménagement forestier et à la conservation biologique ; etc.

Il a réitéré l'engagement de la faitière qu'il dirige à accompagner toutes actions et processus de prise de conscience, de sensibilisation, de promotion de l'économie verte pour un développement durable de la forêt ivoirienne.

3. Thème 1 : « Nouveau Code Forestier et Etats généraux de la Forêt : orientations pour un développement durable du secteur forestier » – Colonel SORO Yamani, DG des Eaux et Forêts.

Le Directeur Général des Eaux et Forêts a également relevé la menace pesant sur les ressources forestières, malgré les objectifs du Plan Directeur Forestier (PDF) 1988-2015. Cette situation a poussé l'Etat à mettre en œuvre (i) l'adoption de la loi portant nouveau code forestier pour améliorer la justice forestière en 2014 et (ii) la tenue des états généraux de la forêt en novembre 2015.

Il a fait état de ce que le nouveau code forestier vient renforcer les dispositions antérieures relatives à la lutte « *contre la déforestation et la destruction des ressources naturelles des forêts ivoiriennes, tout en tenant compte des principes fondamentaux de gestion des ressources forestières et de droit de l'environnement, issus des conventions internationales* ». Cet arsenal juridique doit maintenant faire l'objet de textes d'application.

Le Colonel SORO a assuré que cette phase serait atteinte avec un objectif à juillet 2016. Au titre des apports juridiques, il a fait cas de points majeurs tels que: (i) la consécration du principe de gouvernance forestière (articles 11 et 79) ; (ii) le renforcement des règles relatives à la protection et conservation des forêts, tels que le régime d'autorisation du défrichement, le contrôle du boisement, etc. (articles 49 à 78) ; (iii) La mise en place d'un dispositif répressif des infractions à la réglementation forestière et la définition des pouvoirs donnés aux agents techniques assermentés des Eaux et Forêts qui prennent la qualité d'officiers de police judiciaire (articles 105 à 146), etc.

La tenue des états généraux de la forêt appartient à un processus de consultation initié pour élaborer le Plan de Développement Stratégique (PDS) 2016-2045 de la forêt, de la faune et des ressources en eau. Il sera décliné à l'échelle régionale et assorti d'un plan de financement décennal pour le programme d'urgence.

Les principaux résultats attendus seront : (i) d'élever la gestion de la forêt au rang de priorité nationale ; (ii) de rétablir l'intégrité du Domaine Forestier Permanent de l'Etat ; (iii) d'assurer une bonne gouvernance des ressources forestières. Le DG des Eaux et Forêts a indiqué que la date de restitution de ces états généraux devrait se tenir à l'été 2016.

Les conclusions et échanges ont établi que l'atteinte des objectifs visés, et particulièrement celui d'une gouvernance durable des forêts, reposait sur une démarche de rupture avec les pratiques du passé, alliant une volonté politique affirmée, une détermination de tous les acteurs et la mobilisation de toutes les parties prenantes du secteur bois et forêts.

4. Thème N°2 : « Opérationnalisation du FLEGT en Côte d'Ivoire : Point d'étape & perspectives » - Colonel HAIDARA Arafan, Point Focal National APV-FLEGT - Ministère des Eaux et Forêts.

Pour permettre une commercialisation de son bois en toute transparence avec les pays de l'Union européenne, la Côte d'Ivoire a adhéré au processus FLEGT. Il s'agit d'un système de gouvernance pour garantir la légalité et la traçabilité du bois qui permettra au marché ivoirien de respecter le Règlement sur le Bois de l'Union Européenne (RBUE) visant à écarter du marché communautaire le bois et les produits dérivés issus d'une récolte illégale. Le RBUE s'applique depuis le 3 mars 2013. D'où l'importance de la gouvernance et des normes qui permettront de basculer d'une économie grise dans une économie verte.

Engagée dans le processus FLEGT (Application des Règlements Forestières, Gouvernance et Echange Commerciaux), la Côte d'Ivoire poursuit les négociations avec l'UE. Une feuille de route est mise en place afin de suivre les avancées des négociations jusqu'à son point d'achèvement. Un point important de cette feuille de route reste l'élaboration du tableau de traçabilité, en cours. La signature de l'APV implique que la Côte d'Ivoire puisse suivre un bois de grume depuis sa coupe jusqu'à son exportation.

Le conférencier a également fait cas de difficultés dans la mise en œuvre du projet. Elles concernent le retard accusé dans la mise en œuvre du processus APV-FLEGT, résultant notamment de la non élaboration des textes d'application du code forestier qui doivent être référés au niveau de la grille de légalité ; les faiblesses du maintien de la dynamique de mobilisation des acteurs intervenants dans le projet ; la faible maîtrise des outils du processus par certains acteurs; la faible circulation d'informations entre les représentants des différents groupes d'acteurs. A cet effet, une nouvelle feuille de route fut proposée reportant l'échéance de signature de 2017 à 2018.

Pour une meilleure opérationnalisation du FLEGT en Côte d'Ivoire, le Colonel HAIDARA a fait un plaidoyer pour l'accélération de la procédure d'élaboration des textes d'application du Code Forestier. Il a appelé au renforcement de la synergie FLEGT/REDD+ pour une meilleure utilisation des ressources humaines, à des rencontres de redynamisation avec les collègues et groupes thématiques; à une meilleure mobilisation des acteurs, une meilleure circulation de l'information et une meilleure implication de toutes les parties prenantes.

5. Thème n°3 : « L'opérationnalisation de la REDD+ en Côte d'Ivoire : point d'étape et perspectives » – Commandant YAO Marcel, Coordonnateur National REDD+ - Programme National Changement Climatique & Coordination REDD+.

L'intervention de M. YAO Marcel a permis de retenir que la REDD+ (Réduction des Émissions de Gaz à effet de serre liées à la Déforestation et à la Dégradation des forêts) visait la conservation et la gestion durable des forêts, ainsi que l'accroissement des stocks de carbone. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la Convention cadre des nations unies sur le changement climatique visant à promouvoir la gestion des forêts pour une lutte efficace contre le changement climatique en contrepartie de la rémunération des efforts consentis par les pays en développement.

La déforestation représentant 17% des émissions de gaz à effet de serre (IPCC 2007), sont attendus du REDD+ des actions phares telles l'initiation de campagnes de reboisement à grande échelle ; la mise en œuvre de projets pilotes d'agriculture « zéro déforestation » et agroforesterie ; la sensibilisation et la formation des parties prenantes aux techniques de conservation de la forêt ; le paiement de services environnementaux sur résultats (PSE), etc.

Son intervention a établi que la REDD+ est avant tout un processus. Celui-ci commence par une étape de préparation que la Côte d'Ivoire est en train de finaliser, caractérisée par la mise en place d'une architecture nationale et le renforcement des capacités. Les prochaines étapes à réaliser seront la phase de mise en œuvre et la phase de paiements basée sur des résultats.

Depuis 2 ans, un travail de mobilisation des parties prenantes est engagé. Près d'1 million de personnes sont sensibilisées à ce jour à la thématique du REDD+. Objectif : Sensibiliser et renforcer le dialogue avec les populations pour que les solutions proposées - reboisement, plantation d'arbres en agroforesterie (arbres dans cacao et haies vives), conservation de la forêt - soient intégrées dans les politiques sectorielles.

L'une des solutions proposées pour freiner la déforestation est l'application complète d'une agriculture « zéro déforestation ». La volonté politique est affichée, avec une note d'orientation politique sur l'agriculture zéro déforestation élaborée et validée au niveau national. S'ajoute aussi la question du règlement des problèmes liés au droit foncier en milieu rural, puisqu'il ne peut y avoir d'aménagement forestier sans sécurisation foncière.

Concernant l'architecture nationale, un état d'avancement fut dressé : le mécanisme de règlement des plaintes disponible est en instance de validation; une nouvelle définition de la forêt est disponible, les études stratégiques seront finalisées durant l'été 2016, une cellule dédiée au suivi et monitoring est en place, la stratégie nationale sera disponible d'ici à fin 2016 et les études de faisabilité et de l'opérationnalisation des PSE sont disponibles.

Toutes ces actions doivent maintenant se transformer en engagements. En effet, « la REDD+ en Côte d'Ivoire vise, à partir de 2017, à stabiliser et à inverser par la suite la disparition des forêts et de la biodiversité, en reconstituant progressivement le couvert forestier de 20% du territoire national tout en assurant l'atteinte des objectifs de réduction de la pauvreté ».

6. Thème N°4 : « Gestion durable des forêts classées de Côte d'Ivoire : retour d'expérience et perspectives » – Colonel KOFFI Konan Jean Claude, Conseiller Technique DG – SODEFOR.

Le Colonel Koffi a indiqué que, dès l'indépendance, fut identifié l'objectif de sauvegarder 6 à 8 millions d'hectares des forêts de Côte d'Ivoire. La SODEFOR couvre aujourd'hui un périmètre de 231 forêts classées représentant 4,2 millions d'hectares, territoire dégradé par des infiltrations clandestines en Forêt Classée.

La présentation a fait apparaître un taux de dégradation estimé à 30% par la Direction des Grands Travaux en 1993 (Cartes du bilan-forêt DGTX 1990-1993 actuel BNETD). En l'absence d'études approfondies depuis cette date, les échanges avec les participants ont élevé le taux de dégradation des forêts classées autour de 50%. Pour remédier à cet état de fait, la SODEFOR a initié des actions devant favoriser une gestion durable des forêts :

- La première vise l'élaboration de partenariats publics privés dans la gestion des forêts classées ; aux 102 forêts faisant l'objet d'un plan d'aménagement par la SODEFOR (dont certains doivent être réactualisés), s'ajoutent 40 forêts faisant l'objet d'une convention entre la SODEFOR et le secteur privé ;
- La seconde est une stratégie contractualisation mise en œuvre avec un premier pilote. L'objectif est d'établir une meilleure relation entre la SODEFOR et les populations infiltrées dans les forêts classées, afin circonscrire leurs activités préjudiciables et de les transformer en planteurs forestiers. La contractualisation nécessite encore des travaux, parmi lesquelles la restitution des états généraux ;
- La SODEFOR travaille aussi sur une stratégie de cogestion avec les populations villageoises qui sont ses relais en milieu rural, à travers des commissions forêts villageoises, pour réduire le taux d'infiltration ;
- Enfin, un plan de reboisement se met en place pour la période 2016-2025 pour compléter les plans d'aménagement forestier à jour et réaliser un objectif d'aménagement de 30.000 ha/an.

Au plan industriel, la SODEFOR s'appuie sur l'entrée en vigueur, en 2014, du décret de 1994 sur l'interdiction d'exportation de bois de grume qui devrait permettre le renforcement de l'industrie. Une logique de certification sera associée à ses travaux.

Pour garantir la réalisation de ses ambitions, l'entreprise entend se financer sur ses ressources propres à hauteur de 80%, le solde de 20% devant provenir de l'Etat et des bailleurs de fonds. L'équilibre financier issu de ses travaux d'exploitation forestière soutiendra la surveillance et la protection des forêts.

7. Thème N°5 : « Certification OLB et gestion durable d'un périmètre d'exploitation forestière : l'expérience de Tranchivoire » - M. N'GUESSAN Landry, Responsable Hygiène, Qualité, Sécurité et Environnement TRANCHIVOIRE.

Spécialisée dans la transformation et commercialisation du bois, la démarche de Tranchivoire pour une gestion durable des ressources forestières fut décrite par M. N'GUESSAN Landry. Cette démarche a été évaluée et certifiée OLB (Origine et Légalité du Bois) par Bureau Veritas en 2013, devenant ainsi la première société de Côte d'Ivoire ainsi certifiée.

La certification OLB répond à une meilleure traçabilité de l'arbre depuis la coupe en forêt, en passant par l'usine, jusqu'au premier point de vente. Elle répond en ceci aux exigences du Règlement sur le Bois de l'Union Européenne (RBUE 2013). Elle est aussi indispensable pour renforcer les mécanismes de gestion durable de la forêt et garantir la légalité des origines du bois, en contribuant à la lutte contre l'abattage illégal.

Les différentes étapes de mise en œuvre de la norme OLB ont été présentées afin de faciliter l'appropriation d'une démarche garantissant l'origine et légalité du bois au sein de l'industrie forestière ivoirienne. L'intervenant a également indiqué qu'au-delà de la légalité du bois, la mise en œuvre de cette certification vérifiait la conformité de l'entreprise à toutes les réglementations de Côte d'Ivoire régissant le droit des sociétés, le droit environnemental, le droit forestier et le droit social.

M. N'GUESSAN a appelé l'Etat à encourager toutes les entreprises dans cette démarche de certification OLB. Celle-ci n'étant pas contraignante, seules 3 entreprises ivoiriennes sont à ce jour certifiées. Comme mesures incitatives pour accompagner les entreprises dans cette démarche, et leur permettre de supporter

les charges supplémentaires induites, il a proposé des réflexions pour un dispositif fiscal incitatif: allègement de la fiscalité du bois, des redevances foncières pour les entreprises certifiées, etc.

Le représentant de Tranchivoire a indiqué que l'entreprise dispose de 12 périmètres d'exploitations forestières pour environ 385 000 ha. Tranchivoire coupe 10 000 arbres environ et reboise 200 ha et plante 60 000 arbres par an. Depuis 1986, elle a contribué au PIB Ivoirien, avec environ 2 milliards FCFA acquittés en seules taxes d'abattage.

Depuis 1995, elle a reboisé 4 000 ha et planté 1 200 000 arbres. Interrogée sur le devenir de ces replantations, la société a indiqué qu'au terme de 3 années, la réglementation portait transfert de l'entretien des plantations forestières au profit de l'Etat bénéficiaire. Hélas ce dernier ne parvient pas toujours à assurer la pérennité des pieds plantés.

Les échanges avec les participants n'ont pas manqué de relever la cohérence entre les exigences du FLEGT et celle de OLB pour garantir l'origine et la légalité du bois. Si des entreprises ivoiriennes sont déjà certifiées, les itinéraires pour la mise en place du FLEGT en Côte d'Ivoire ne sont pas insurmontables.

8. Thème n° 6 : « Gestion durable d'une forêt classée dans le cadre d'une convention de partenariat avec la SODEFOR: le cas de la Besso » M. YEO Tchohogo, Responsable Aménagement – INPROBOIS.

M. YEO Tchohogo a présenté le cas de la gestion d'une forêt classée dans le cadre d'une convention entre une entreprise privée et la SODEFOR. La forêt de la Besso gérée par la société Inprobois est ainsi un exemple de PPP appliqué au secteur forestier. Cette forêt située à l'est de la Côte d'Ivoire fut classée en 1930 avec une superficie de 37 600 ha ; pour aujourd'hui 21 565 ha résultants de déclassements successifs.

La stratégie de concession à un partenaire privé a été mise en œuvre selon un plan d'aménagement agréé avec la SODEFOR: réhabiliter la forêt, produire du bois d'œuvre pour l'entreprise, œuvrer à la préservation de la biodiversité, stopper les infiltrations paysannes et l'exploitation illégale.

La mise en œuvre de ce plan d'exploitation respectueux des règles de gestion durable de la forêt implique de maîtriser l'environnement de la forêt (inventaire des essences contenues dans la forêt, identification des zones à reboiser, etc.), d'établir un plan d'aménagement, de réhabilitation et d'exploitation respectueux des objectifs de la convention. Inprobois a présenté les différents itinéraires suivis, les difficultés techniques rencontrées et les améliorations qui s'en sont suivies.

Aujourd'hui la démarche est entièrement cartographiée, associant imagerie satellite, systèmes d'informations géographiques et localisation GPS. Cette démarche permet notamment de travailler sur des layons virtuels, de géo-localiser les différentes ressources à exploiter et à conserver, de maîtriser l'ensemble des pistes indispensables au déplacement logistique, etc. A une plus grande précision des activités s'est associée une meilleure maîtrise des coûts, permettant d'aménager au mieux la forêt de la Besso et de garantir sa pérennité.

L'entreprise étant également certifiée OLB, l'intervenant a présenté le système de traçabilité des grumes. Il a montré l'intérêt d'associer les populations riveraines à travers la sensibilisation, la formation aux règles de gestion durable et à la promotion des systèmes agro-forestiers, tels que : le reboisement des jachères en agro-forestiers ; l'exploitation dans le respect des règles de gestion durable. Des activités furent également conduites au profit des communautés : constructions de routes, de ponts ou d'écoles, recrutement de personnel local. Toutes ces activités favorisant l'ancrage territorial de l'entreprise.

Pour une gestion encore plus efficace, il a recommandé un meilleur suivi des forêts par leur observation (achat annuel ou mise à disposition d'images satellites, ou utilisation de drones), la collaboration avec les unités de recherche et l'association des communautés riveraines des forêts aux travaux conduits.

A la fin de la présentation, l'intervenant a effectué le bilan des actions sur la période de 2003 à 2015, marquée par : 2812,76 ha de reboisements en plein, 1557,8 ha de reboisements en layons ; 1240,41 ha de complantation et 125 ha ayant plus de 100 tiges/ha.

9. Thème n° 7 : « Gestion durable des forêts dans un contexte minier : le cas de Agbaou Gold Opération » – Mme VANGA Amand Christelle, Coordinatrice Environnement – Groupe ENDEAVOUR MINING

Les activités minières sont présentées comme un risque futur d'accroissement important de la déforestation et de perturbation de la biodiversité. Parmi les entreprises déjà en opération, le cas de Agbaou Gold Opération, filiale de la compagnie minière ENDEAVOUR MINING, installée dans la région de Divo (220 km d'Abidjan), a permis de présenter des travaux de conservation forestière et de réhabilitation minière.

Mme VANGA a d'abord rappelé que l'exploitation minière est soumise au respect de principes bien déterminés : l'obtention d'un permis avant toute perturbation de végétation; la protection des espèces en voie de disparition ; la réhabilitation progressive après utilisation d'un espace est une obligation ; la protection et la sauvegarde des animaux sauvages sont une pratique obligatoire ; etc. L'entreprise est organisée en conséquence.

Concernant la réhabilitation, Mme VANGA a indiqué que « la réhabilitation des zones décapées est une activité progressive, réalisée durant toute la période de l'exploitation de la mine et également après la fermeture de l'exploitation. Au 31 Décembre 2015, près de 28 ha de zones décapées ont été réhabilités dans la zone de la carrière et sur les voiries ».

Concernant la stratégie de conservation forestière, elle a présenté ses travaux sur la forêt de « Dekpa », (signifiant « la famille » en langue vernaculaire) ainsi renommée par les communautés riveraines sensibilisées par l'entreprise en vue de la préserver. En Septembre 2012, sur une superficie de 12,19 ha de forêt conservée l'étude d'impact environnemental et social a identifié la présence de 341 espèces rares et endémiques. Parmi elles, 2 espèces menacées d'extinction: *Cola lrougnonis* et *Aptandra zenkeri*. En 2013: Il ne restait plus que 8,05 ha de forêt, dont la moitié presque convertie en plantations ou jachères. Une alerte qui a motivé la démarche de la compagnie minière auprès des communautés riveraines en vue de les sensibiliser au bien-fondé de la préservation de leur couvert forestier.

Avec le concours des parties prenantes, plusieurs actions sont menées : réalisation d'un layon périmétral ouvert pour la délimitation complète de la zone refuge de 1,198 Km ; réalisation de sentiers botaniques (un parcours total de 2,255 km) ; création d'une pépinière et travaux de reboisement pour le renforcement de l'aménagement de la réserve (collecte, sélection de semences, aménagement de l'espace pépinière). Les aménagements du réseau électrique aux fins d'alimentation de la mine ont également été repensés pour en réduire l'impact environnemental.

L'entreprise a également sollicité une estimation de la valeur économique annuelle liée au service rendu par la forêt Dekpa aux 5 villages riverains, estimée à 177.189.774 FCFA, ainsi que le volume de carbone séquestré par la forêt estimé à 335,3 tonnes par hectare. En l'absence des consultants ayant conduit ces estimations, les questions portant sur les méthodologies de calcul n'ont pu être approfondies.

Pour poursuivre l'œuvre de gestion de la forêt, surtout au terme de l'exploitation minière, Mme VANGA a évoqué la nécessité d'une recherche de partenariat avec les ONG et structures spécialisées dans la gestion des forêts (REDD+, UINC, Fondation des parcs et réserve de Côte d'Ivoire, etc.). Après avoir acquis 8 ha en vue de constituer la forêt de Dekpa, Agbaou Gold a reçu l'accord de son groupe pour acquérir 20 hectares supplémentaires.

Elle a lancé un appel à partenariat afin que 79 hectares puissent au total être rachetés pour étendre le couvert forestier de cette zone, constituer des corridors écologiques et faire reconnaître la forêt Dekpa comme réserve naturelle volontaire. A ces travaux s'ajoute la poursuite des activités destinées à sensibiliser et renforcer l'appropriation du projet par les populations.

10. Thème n° 8 : « Gestion communautaire des forêts : le cas de la forêt des Marais Tanoé-Ehy » – Dr. KONE Inza, UFR Biosciences Université FHB - Centre Suisse de Recherche Scientifique.

Devant le risque de dégradation de la forêt des Marais Tanoé-Ehy (FMTE), seul bloc entier de forêt dans l'extrême sud-est de la Côte d'Ivoire, ainsi que la menace d'extinction d'espèces de primates vivant dans cette forêt, le Centre Suisse de Recherche Scientifique (CSRS) a mené des actions qui ont facilité la préservation de ce patrimoine forestier. D'une superficie de 12 000 ha, cette forêt séquestre environ 4 000 000 tonnes de carbone dans la biomasse aérienne. Ces facteurs soulignent l'importance d'agir en faveur

d'une gestion pérenne de cette forêt à travers la lutte contre le braconnage, l'exploitation forestière, le sciage d'arbres, l'agriculture, etc.

Pour y parvenir, la démarche fut d'étudier la relation des populations avec cette forêt. Cela s'est traduit par des études socio-économiques : un diagnostic participatif a été mené où chaque frange de la population a été consultée (hommes, femmes, jeunes, autorités coutumières, etc.), les études ont également porté sur l'importance de la forêt dans la culture et les rites traditionnels des populations riveraines. Mesurant tout l'intérêt que pouvaient porter les populations à leur forêt, il fut possible d'améliorer leur compréhension quant aux enjeux de sa préservation et d'obtenir leur engagement la préserver.

A compter de 2006, les travaux de sensibilisation et de formation des populations les ont conduit à préférer la conservation de la forêt aux richesses promises par une industrie du palmier à huile qui souhaitait en acquérir une partie aux fins de plantations. Des comités de gestion et de surveillance villageois ont été installés pour assurer la garde de la forêt. Les équipes de surveillance sont essentiellement constituées des ex-braconniers (formés aux techniques de surveillance) devenus aujourd'hui des partenaires de sa conservation.

Les impacts sont réels : réduction de l'intensité du braconnage ; réduction de la fréquence des sciages illégaux ; prospérité de la faune sauvage. A ce jour, la déforestation a pu être évitée et la FMTE garde toujours ses 12 000 ha.

Cette initiative du CSRS est reconnue aujourd'hui comme un modèle de réussite de conservation et de gestion durable de forêt en Côte d'Ivoire. « *Une expérience pionnière qui permet de réconcilier les exigences de la conservation avec celles du développement local* ». L'innovation dans cette démarche reste sa stratégie de mise en œuvre : « *Combiner recherche et consultation des communautés dans un processus interactif* ».

Alors que l'histoire du couvert forestier ivoirien se caractérise par sa destruction à des fins agricoles, souvent conduite par les populations riveraines, l'histoire de cette forêt témoigne de stratégies permettant d'associer les populations riveraines à la conservation forestière, quand bien même des intérêts économiques sont promis pour la transformer en exploitation agricole. La prochaine étape de ce projet est sa transformation en une réserve naturelle volontaire conduite par les populations locales afin d'en assurer la conservation.

Ce projet a eu une reconnaissance internationale. Trois prix lui ont été décernés : 2009 au Pays-Bas ; 2012 au Royaume Uni ; 2015 en Suisse.

11. Conclusion des travaux – Cédric A. Lombardo, Directeur associé, BeDevelopment.

La synthèse des travaux est revenue à M. Lombardo, maître de cérémonie de cette rencontre. Il a relevé que l'un des maîtres mots des échanges de cette journée fut la bonne gouvernance et l'application des lois destinées à la gestion durable de la forêt ivoirienne. Rien de durable ne peut être construit si le champ de légalité n'est pas défini. Cette attente est d'autant plus importante que de nouveaux textes réglementaires sont en cours d'élaboration.

Il a souligné l'importance d'impliquer le secteur privé dans la démarche de certification pour soutenir l'action commune de gouvernance du secteur. Si les travaux du FLEGT témoignent des difficultés à établir une traçabilité de grumes de leur coupe à leur transformation puis à leur exportation, les certifications OLB des entreprises Tranchivoire et Inprobois prouvent que des itinéraires maîtrisés existent. Leurs initiatives sont à saluer car elles sont volontaires. Il convient donc de les soutenir et de renforcer l'implication de toutes les entreprises d'exploitation forestière à appliquer ces bonnes pratiques: le constat dressé par la CCI et l'UNEMAF témoignent qu'il en va de leur survie. Si face aux enjeux, peu d'entre elles s'engagent dans une démarche volontaire alors la réponse devra être réglementaire, car le FLEGT ne vise que le marché de l'Union Européenne : que font les entreprises visant les autres marchés ? De même, les travaux conduits par Inprobois font espérer que les autres sociétés agissant dans le cadre d'une convention avec la SODEFOR soient tout aussi diligentes dans la gestion durable des périmètres concédés.

Les échanges ont également témoigné de l'importance de renforcer les actions de l'administration forestière. Si le secteur privé formel respecte les engagements de reboisement, il est à regretter que les entreprises observent que de nombreux pieds plantés disparaissent quand la responsabilité de l'entretien et

du suivi passe au secteur public. Il faut aussi espérer que les stratégies engagées par la SODEFOR soient couronnées de succès et qu'elle dispose des moyens de mise en œuvre. Sa volonté de s'engager dans des démarches de certification est aussi à féliciter car elle appliquera les bonnes pratiques suivies par les entreprises œuvrant aux standards internationaux.

Une autre clé de la gouvernance des forêts est de repenser les méthodes d'approche communautaires. L'innovation dans le cas présenté par le Centre Suisse de Recherche Scientifique fut d'associer la recherche dans une démarche de consultation des communautés locales. Un exemple de réussite qui prend en compte les valeurs et traditions des populations au service de la conservation forestière. Un exemple aussi relevé dans une autre étude portant sur la conservation des forêts sacrées.

Mais si tous les travaux furent axés autour de l'industrie du bois, le modérateur a souligné l'urgence de professionnaliser la filière bois énergie pour mieux contrôler le prélèvement sur le stock forestier, améliorer les rendements des systèmes de production de charbon et des foyers de cuisson domestique.

La nature et la pertinence des questions ont montré l'intérêt des participants pour les thématiques liées à la gouvernance de la forêt ivoirienne. Les intervenants et l'assistance furent remerciés pour leur implication dans cette rencontre.

La prochaine Rencontre de l'économie verte et l'environnement portera sur le thème des Mines. L'intervention de Endeavour Mining a ainsi auguré des actions de développement durable que le secteur minier pouvait conduire ; plusieurs aspects seront présentés, de la phase d'exploration à celle de réhabilitation.

12. ENCADRE : évolution de la superficie ivoirienne de Côte d'Ivoire

Au regard des analyses et réflexions qui ont pu être portées durant les travaux dédiés à la transition verte de l'économie forestière ivoirienne, plusieurs intervenants ont posé la question de l'évolution exacte de la superficie du couvert forestier ivoirien.

Sur la surface forestière initiale de Côte d'Ivoire :

- La surface forestière totale de Côte d'Ivoire est estimée à 16 millions d'hectares (OIBT) au début du siècle et 12 millions d'hectares à l'indépendance (ORSTOM).
- En 1969, les forêts denses représentaient 10.364.198 hectares pour 6.375.927 ha de forêts dégradées et 1.364.013 ha. de forêts claires et savanes boisées (DCGTX, actuel BNETD).

La superficie forestière protégée par le gouvernement de Côte d'Ivoire est de 6,3 millions d'hectares:

- L'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) gère un réseau de 14 aires protégées, représentant 2,1 millions hectares ; ce patrimoine n'est pas composé de 100% de forêts denses primaires ;
- La SODEFOR gère 231 forêts classées représentant 4,2 millions d'hectares

Sur le taux de dégradation :

- Sur le patrimoine géré par la SODEFOR, la seule étude approfondie date de 1990-1993, elle présente un taux de dégradation moyen de 30% pour les forêts classées situées au sud du 8ème parallèle. Ce taux maintenant estimé à 50% reflète sans doute la réalité, mais il ne résulte pas d'étude approfondie.
- Sur le patrimoine géré par l'OIPR, seuls les parcs nationaux de la Marahoué (101.000 ha) et du Mont Peko (34.000 ha) font l'objet d'une forte dégradation.

Sur la superficie restante de forêts denses en Côte d'Ivoire :

- La dernière étude du BNETD l'estimait à 3.157.048 hectares en 2004.
- A l'ouverture des Etats Généraux de la forêt, de la faune et des ressources en eau, le 16 novembre 2015 à Abidjan, le Premier Ministre mentionnait une surface inférieure à 2,5 millions ha.

Une étude approfondie est en cours, réalisée par le BNETD à partir de données satellites, pour la coordination nationale du REDD+. Elle permettra, avant la fin de l'année 2016, de lever toute ambiguïté sur l'état de la couverture forestière de Côte d'Ivoire, en posant 3 scénarios : 1990, 2000 et 2015.

Pour contacter le REVE : contact@reve.ci.

Pour télécharger les présentations du REVE 07 :

https://www.dropbox.com/sh/b50aab114e0d2a/AAA3rMQRfg_Qw2fdPFcnR_T4a?dl=0